
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

La présente note répond à une obligation pour la commune dans un souci d'explicitation des documents budgétaires (l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux).

Cette présentation est disponible sur le site internet de la ville.

Au 1^{er} janvier 2018 la population d'Aniane est de 3 008 habitants.

La commune d'Aniane fait partie de la communauté de communes Vallée de l'Hérault qui intègre les 28 communes du canton de Gignac.

I. Cadre général :

Le Compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier. Le Compte Administratif 2018 a été approuvé le 5 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 2 939 756,30 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 53 % des dépenses de fonctionnement de la commune, pour une moyenne nationale de 47,69 % pour les communes de même strate.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 2 804 765,08 euros.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux atténuations de charges (remboursement sur rémunération du personnel), aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs...), aux impôts locaux et taxes, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement réalisées en 2018

Pour information, l'**excédent reporté de 2017** pour la section de Fonctionnement est de **674 075,71 €** (451 176,66 € du budget principal de la commune et 392 899,05 € du budget de l'eau et de l'assainissement) + **3 069,82 €** (résultat du budget cimetière clôturé) = **677 145,53 €**.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	713 030,17 €	Atténuations de charges	102 727,78 €
		Recettes des services	207 684,06 €
Dépenses de personnel	1 555 707,83 €	Impôts et taxes	1 440 415,67 €
Autres dépenses de gestion courante	218 744,22 €	Dotations et participations	1 005 773,84 €
Dépenses financières	51 971,84 €	Autres recettes de gestion courante	18 284,91 €
Dépenses exceptionnelles	393 857,24 €	Recettes exceptionnelles	27 460,07 €
Autres dépenses	2 000,00 €	Recettes financières	5,75 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Autres recettes	2 413,00 €
Total dépenses réelles	2 935 311,30 €	Total recettes réelles	2 804 765,08 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 445,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
Total général	2 939 756,30 €	Total général	2 804 765,08 €

Commentaires concernant les données de ce tableau :

- **Résultat 2018 : Excédent de fonctionnement de 542 154,31 €.**
- Suite au transfert de compétence du service de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, la commune a effectué une dépense exceptionnelle particulière d'un montant de 392 899,05 € correspondant au report à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault de l'excédent d'exploitation du budget de l'eau et de l'assainissement 2017.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 n'ont pas augmenté.

- Taxe d'habitation **15,87 %**
- Taxe foncière sur le bâti **19,89 %**
- Taxe foncière sur le non bâti **89,35 %**

Le produit de la fiscalité locale s'élève à **1 096 794 €**.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat pour 2018 s'élèvent à **748 750 €**.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- deux types de recettes coexistent :
 - les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ,
 - et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement du centre de loisirs...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Pour information, **l'excédent reporté de 2017** pour la section d'investissement est de **1 552 524,08 €** (944 083,61 € du budget principal de la commune et 608 440,47 € du budget de l'eau et de l'assainissement).

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations incorporelles (<i>études, documents d'urbanisme...</i>)	25 593,60 €	Fond de Compensation de la TVA (FCTVA)	685 496,62 €
Immobilisations corporelles (<i>acquisitions, aménagements, travaux de bâtiments, de voirie...</i>)	585 706,63 €	Taxe d'aménagement	27 544,19 €
Immobilisation en cours	79 360,00 €	Immobilisation en cours	21 044,81 €
Autre dépense	608 440,47 €	Subventions	198 614,76 €
Remboursement d'emprunts	81 255,93 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	170 000,00 €
Total dépenses réelles d'investissement	1 380 356,63 €	Total recettes réelles d'investissement	1 102 700,38
Charges (écritures d'ordre entre sections)	92 706,45 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	97 151,45 €
Total général	1 473 063,08 €	Total général	1 199 851,83 €

Commentaires concernant les données de ce tableau :

- **Solde d'exécution 2018 : Excédent d'investissement de 1 279 312,83 €.**
- Suite au transfert de compétence du service de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, la commune a effectué une dépense d'un montant de 608 440,47 € correspondant au report de l'excédent d'investissement du budget de l'eau et de l'assainissement 2017 au profit de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants

- Travaux neufs de voirie,
- Création sanitaires et rénovation vestiaires au complexe sportif,
- Aménagement centre de loisirs,
- Divers équipements administratifs, scolaires et techniques.

d) Les subventions d'investissements perçues

- de l'Etat : 51 372,99 €
- de la Région : 37 141,47 €
- du Département : 67 383,38 €
- Autres : 15 536,92 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses

Voici, dans le tableau ci-dessous, les principaux éléments du Compte Administratif 2018.

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	2 939 756,30 €	2 804 765,08 €	-134 991,22 €
Report 2017		677 145,53	
Excédent 2018		542 154,31 €	

	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	1 473 063,08 €	1 199 851,83 €	-273 211,25 €
Report 2017		1 552 524,08 €	
Excédent 2018		1 279 312,83 €	
Restes à réaliser	1 159 768,00 €	91 770,00 €	-1 067 998,00 €

Les restes à réaliser correspondent :

- aux dépenses engagées non mandatées (non réglées),
- aux recettes engagées n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (non perçues).

b) Etat de la dette

La commune reste en contrat pour neuf emprunts dont les montants totaux sont les suivants :

Capital restant dû au 31/12/2018 : 1 867 715,50 €

Montant des Annuités 2018 : 81 255,93 € (capital) + 52 472,64 € (intérêts) = 133 728,77 €.

Le montant de la dette par habitant s'élève à 620,91 € par habitant, pour une moyenne nationale des communes de même strate à 685 € par habitant.

c) Effectifs de la commune au 31/12/2018

Effectif agents titulaires en équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : 34,24

Effectif agents non titulaires en CDD de droit public (ETPT) : 3,57

Effectif agents non titulaires en CDD de droit privé (ETPT) : 3,4

Agents vacataires : 3

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.



Fait à Aniane, le 06/05/2019

Le Maire,

Philippe SALASC